

Le 17 novembre 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5640

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Maître,

Nous donnons suite à votre courriel du 26 octobre 2017, dans lequel vous nous demandez :

- « • *Quand est-ce que doivent débiter les travaux de déboisement dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?*
- *Qui est l'entrepreneur ou prestataire de services chargé de faire les travaux de déboisement?*
- *Est-ce qu'Hydro-Québec a obtenu un permis d'intervention du Ministère des Forêts et du Développement durable ?*
- *Le cas échéant est-il possible avoir une copie du contrat et du permis. »*


En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec a débuté les travaux de déboisement le 1^{er} novembre dernier. Le contrat de déboisement a été octroyé au fournisseur suivant : Les Entreprises Forestières AMTECH pour un montant de 2 063 501 \$. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer la copie du contrat, puisqu'il contient des renseignements de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle en vertu des articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la Loi sur l'accès, dont vous trouverez copie en annexe.

Vous trouverez ci-joint la copie du permis d'intervention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

P. I.